



Fédération Française du Sport Boules

Notice d'Impact

***Prévue par les articles R 142-2 et 3 du Code du Sport, par l'arrêté du 7 mars 2007
et approuvée par la CERFRES en date du 7 avril 2011***

***Modifications des Règles Fédérales applicables en 2017
Structures Couvertes***

15 Décembre 2016

NOUVELLES REGLES DE CLASSEMENT FEDERAL DES STRUCTURES COUVERTES

❶ FEDERATION CONCERNEE

Fédération Française du Sport Boules

* Secteur Traditionnel & Secteur Sportif

❷ DESCRIPTION DES MODIFICATIONS APPORTEES

Préambule:

La Fédération Française de Sport Boules a été amenée à modifier ses Règles Fédérale, en matière d'Equipements Sportifs pour les raisons suivantes:

1/ Suite aux Règles édictées par la Fédération International de Boules, en matière d'Equipements Sportifs (voir en Annexe 2 : Règles de la F.I.B.) d'où le transfert du niveau « Classement International » à la compétence de la F.I.B.

2/ De la hauteur libre indiquée dans les Règles de la FFPJP en matière d'Equipements Sportifs (7, -m de ht) pour les seuls niveaux de Classement Interrégional et National.

- Cette hauteur ayant été retenue par FFSB en raison des nouveaux projets de concept bouliste **mutualisé** avec la Pétanque et le Jeu Provençal ainsi qu'avec d'autres disciplines comme la G.R.S., le Tir à l'Arc ou Montagne & Escalade (Mur d'escalade)

3/ Dans le cas où les porteurs de projets souhaiteraient que leurs Equipements bénéficient des niveaux de Classement édictées par la F.I.B., il faut savoir que le coût serait de 1.730.000 € HT pour le Niveau Continental et de 1.750.000 € HT pour le Niveau International; ces coûts incluant la prise en compte le surcoût pour une hauteur libre de 7,00m.(Voir Annexes 2)

❸ NIVEAUX DE COMPETITIONS / NIVEAUX DE CLASSEMENT DES EQUIPEMENTS

- Voir Tableau de correspondance des niveaux de compétition avec les niveaux de classement des Equipements (Annexe 1)
- **Transfert du Niveau de « Classement International »** lequel concernait des Compétitions Internationales ou Continentales organisés sur le territoire français, à la compétence de la F.I.B. (Fédération Internationale de Boules).

❹ JUSTIFICATION DES MODIFICATIONS APPORTEES

4.1 - Origine des Nouvelles Règles

Fédération Internationale de Boules

- Règles Internationales édictées par la F.I.B, en matière d'Equipements Sportifs. (Voir en Annexe 2 les Règles édictées par la F.I.B (Fédération Internationale de Boules)

Fédération Française de Sport Boules

Prise ne compte de la suppression du niveau de Classement International (Annexe 1)

Type d'Installations concernées

Boulodromes couverts, Complexes Boulistes ou Salles Multisports en projet

4.2 - Justifications Règlementaires ou normatives

Référence à la norme NF P 98-150-1 : Exécution des assises d'ouvrage réalisé en enrobé à chaud ou à froid.

Référence à l'article L 1311-2 du Code de la Santé publique : Installations sanitaires

Référence à l'article R 3632-4 du Code de la Santé publique : Local anti-dopage

Référence aux articles L 312-5 à -13, R 312-8 à -25 et D 312-26 : procédure d'homologations

Référence à la norme NF EN 132001-6 : Installations pour spectateurs

4.3 – Justification au regard des objectifs de la politique sportive

Enjeux de ces modifications

Il s'agit avant tout de garantir aux sportifs, aux arbitres ainsi qu'aux spectateurs, des conditions de sécurité optimales Il s'agit aussi de s'assurer de la fonctionnalité au niveau des conditions d'organisation des compétitions.

4.4- Justifications Techniques

Ces modifications ne concernant que:

- le transfert de compétence pour le Niveau de Classement Fédéral : « Classement International » vers la F.I.B (Fédération Internationale de Boules)
- La seconde modification concerne la surélévation de la hauteur libre sous les jeux, celle-ci passant de 5,50 m à 7,00 m afin de s'aligner sur les Règles Fédérales édictées par la FFPJP au titre de la hauteur libre sous les jeux. Cette décision a été prise par la F.F.S.B. en raison de la **mutualisation** des nouveaux projets de concept bouliste.

5 NOMBRE D'EQUIPEMENTS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE CONCERNES

Si en 2010, on dénombre 410 Structures couvertes classées (Annexe 3); en Décembre 2015, le nombre d'Equipements Sportifs recensés et classés est de 440 répartis : Régional (200), Interrégional (165), National (55), Continental (12) et International (8). Ces 2 derniers niveaux de Classement étant concédés par la Fédération Internationale de Boules (F.I.B.) sur proposition de la F.F.S.B.; les autres complexes (-4 jeux)(env. 110) étant considérées comme Structures de Proximité (répertoriées mais non classées)

Ces modifications apportées aux Règles Fédérales n'impacteront pas les Equipements existants classés par la F.F.S.B. mais concerneront les projets futurs de construction, ceux-ci étant envisagés mutualiser avec la F.F.P.JP. Il faut savoir que d'autres activités sportives telles que la G.R.S., le Tir à l'Arc ou Montagne et Escalade peuvent être aussi mutualisées avec le Sport Boules

Le nombre de projets de construction ou de rénovation/réhabilitation sur l'ensemble du territoire peut être évalué, selon les sollicitations formulées par les Clubs ou les Villes, à une trentaine sur la période des 4 ans à venir.

6 EVALUATION DES COÛTS FINANCIERS

6.1 - Evaluation d'un Equipement selon Niveau de Classement Fédéral

Se reporter au Tableau des Coûts de Construction selon Niveau de Classement Fédéral (Annexe 1)

6.2 – Evaluation d'un Equipement selon Niveau de Classement Continental ou Classement International

Se reporter au Tableau des Coûts de Construction selon Niveau de Classement Continental ou International (Annexe 2)

7 EVALUATION DES CONSEQUENCES URBANISTIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

Néant

8 INDICATION DES DELAIS PREVUS POUR LA MISE EN CONFORMITE

Sans objet

9 CONCERTATIONS PREALABLES:

Après avoir élaboré ces Règles Fédérales au sein de la Commission Nationale des Equipements Sportifs, la FFBSB a soumis ce nouveau projet aux organismes suivants :

9.1 Liste des organismes consultés

*** Associations nationales d'élus et :**

Envoi des Modifications apportées aux Règles Fédérales et à la Notice d'Impact aux Associations suivantes :

- * Association des Maires de France
- * Association des Régions de France
- * Associations des Départements de France
- * Association des Communautés de Communes
- * Association des Maires des Grandes Villes de France
- * Association des Maires des Villes Moyennes
- * Association Nationale des Elus en Charge du Sport
- * Association Nationale des Directeurs et des Intervenants d'Installations et des Services des Sports

*** Fédérations Sportives et Affinitaires concernées par l'utilisation des mêmes équipements sportifs**

Envoi des Modifications apportées aux Règles Fédérales et à la Notice d'Impact aux Fédérations suivantes :

- * Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal
- * Fédération Française de Tir à l'Arc
- * Fédération Sportive Gymnique du Travail
- * Fédération Sportive et Culturelle de France
- * Fédération Française du Sport Adapté
- * Fédération Française Montagne et Escalade
- * Fédération Française de Gymnastique Rythmique et Sportive

*** Fédérations Scolaires ou Universitaires:**

Envoi des Modifications apportées aux Règles Fédérales et à la Notice d'Impact aux Associations suivantes

- * Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique
- * Union Nationale du Sport Scolaire
- * Fédération Française du Sport Universitaire
- * Union Sportive de l'Enseignement 1^{er} Degré

9.2 Modalités de la concertation

* Les organismes cités en 9.1 ont été consultés par courrier électronique en date du 27 mai 2016, signé par le président de la F.F.S.B., accompagné de la notice d'impact réactualisée.

9.3 Remarques sur cette concertation

* Celle-ci a été faite auprès des organismes cités ci-dessus en raison :

- du transfert du Niveau de Classement International à la compétence de la F.I.B selon Règles édictées par celle-ci. (Internationales & Continentales)
- de la surélévation du Complexe (hauteur libre de 7,-m au lieu de 5,50m) , les futurs projets étant envisagés mutualisés, principalement, avec la Pétanque & le Jeu Provençal; cette modification ne concernant que les Complexes de Niveau Interrégional ou de Niveau International
- La Fédération Française de Pétanque & Jeu Provençal, par courrier en date du 29 Juin dernier à émis un avis favorable aux modifications apportées à ses Règles Fédérales, en matière d'Equipements Sportifs, par la Fédération Française de Sport Boules.

Annexes

Annexe 1

Règlement Fédéral relatif aux Complexes Boulistes Couverts

« Structure – Sols & Equipements Techniques »



CLASSEMENT FEDERAL		EQUIPEMENT D'UN COMPLEXE BOULISTE COUVERT			
Niveau d'Evolution		Régional	Inter Régional	N ^o	N ^o s
Niveau de Compétition		Lot 1 - Et 3&4 - Prodiges AS 3&4 - Clubs Sports N1/4	Concours National - Super 16 Clubs Sports (N1 3 - N1 2)	Clubs Sports (N1 2 & N1 1 - N1 1)	Clubs Sports (E1& 11 & 2 - E1& F 1)

STRUCTURE - SOLS		27 50m x 2 50m (R ou RI) ou 300m (N ^o ou N ^o s)		25 00m (29 00m x 29 50m)	
Dimension de l'Ale du Jeu	12 50m (4 50m x 29 50m)			5 50m mini (Région) / 7 00 mini (Autres Niveaux de Classement Fédérés)	
Hauteur d'Ale	4 5 +			6 5 +	
Nommes de Jeux				Conforme à la Norme NFP 99-150-1	
Caractéristiques du Support de Sol	Toléré	Toléré			
Sol en Chêne/Sol (Grandes mini)					
Sol en Sable					
Sol en Broché/Sol (Grandes mini)	Souris	Recommandé		Obligatoire	
Couleur :	Recommandé			Obligatoire	
Protection en fond de jeu				Obligatoire	
Emplois/Installés sur l'Ale				Obligatoire	
Recommandations Fédérales		Obligatoire			
Points d'eau pour arrosages jeux		Obligatoire			

EQUIPEMENTS TECHNIQUES		Recommandations Fédérales			
Chauffage 120 mini	Souris	300 lux		Obligatoire	
Chauffage des Jeux (selon NF EN 12183)		300 lux		Obligatoire	
Recommandations Fédérales					
Eclairage naturel zéro		Ce n'est pas une source d'obsolescences Compétitives/Tris			
Chauffage 140 mini (par 7°C d'écart)		Recommandation Fédérale		500 lux	
Niveau d'éclairage FFSB	300 lux				
Tribunes fixes ou mobiles		110/250 & +	Recommandé	250/500 & +	Obligatoire
Emplois/Installés FFSB	Souris		Recommandé		Obligatoire
Local Médical		Souris	Recommandé		Obligatoire

Annexe 1 (Suite)

Règlement Fédéral relatif aux Complexes Boulistes Couverts

« Affichage – Délégués & Locaux Annexes »



EQUIPEMENT D'UN COMPLEXE BOULISTE COUVERT				
CLASSEMENT FEDERAL	Regional	Inter Régional	National	
Niveau d'évaluation	R	IR	N	N
Niveau de compétition	Lotier - EPI344 Prodiges AS 3&4 N11 4	Concours Nationaux - Super 16 Sports (N1 3 - N1 2)	Cups Clubs Sports N1 1)	(N1 2 & N1 1 - Cups Sports (EMN) 1&2 - B14 F 1) Tous Clubs de France

AFFICHAGE & ENPLACEMENT DES COMMISSAIRES/DELEGUES				
Sonorisation "Pas ou Moins"	Recommandé		Obligatoire	Obligatoire
Chronomètre électronique	Souhaité	Recommandé		Obligatoire
Affichage électronique	Souhaité	Recommandé		Obligatoire
Emploi de Délégué / Table de marque	Recommandé		Obligatoire	Obligatoire
Emploi de Délégués	Recommandé		Obligatoire	Voir Bureau pour Avis
Recommandations Fédérales				
Secrétariat Officiel	Recommandé		Obligatoire	Obligatoire
Bureau Avis				Obligatoire
Emploi de Télévision		Souhaité		Recommandé

LOCALS COMPLEMENTAIRES				
Bureau	Souhaité	Recommandé		Obligatoire
Téléphone et/ou fax (fixe ou mobile)			Obligatoire	
Salle de Réunion Avis/Députés	Souhaitée		Recommandé	Obligatoire
Salle de Convivialité *	Souhaitée		Recommandé	Obligatoire
Local Médical/Auto-Soins	Recommandé		Selon Art R 35324 du Code de la Santé Publique	
Vestiaires *	Recommandé		Selon Art L 131142 du Code à Santé Publique	
Vestiaires-Couches *	Recommandé		Selon Art L 131142 du Code à Santé Publique	
Sanitaires	Hom - Fem (Obligatoire)	Hom - Fem Plus	à Santé Publique	Hom/Fem/Hand Plus (Voir Art L 1311-2 du Code à Santé Publique)

Bureau Avis : Cette imposition devient obligatoire dans le cas où un Bureau pour Avis est assésant sur le site du Complexe Bouliste

* Cette salle pourra éventuellement se trouver dans un bâtiment annexe au Complexe Bouliste

Tous les locaux décrits ci-dessus sont considérés comme conformes aux Régis Fédéraux s'ils se trouvent dans un Bâtiment Annexe situé proche du Complexe Bouliste

Annexe 1 (Suite)

Règlement Fédéral relatif aux Complexes Boulistes Couverts « Récapitulatif des Niveaux de Classement »



CLASSEMENT FEDERAL	EQUIPEMENT	D'UN COMPLEXE BOULISTE COUVERT
	Niveau	Compétitions concernées par le Classement Fédéral
Régional	R	Toutes compétitions "Entraînement 3 & 4 + Loisir + Propagande" + Chpt des AS 3 & 4 + Chpt NM 4
Inter Régional	IR	"Concours Nationaux & Super 16" + Chpt des Clubs Sportifs (NM 3 + NF 2)
National	N	Chpt des Clubs Sportifs (NM 1 & NM 2+ NF 1)
	N	Chpt des Clubs Sportifs (Elite 1 (H&F) + Elite 2 (H)) + Chpts de France "Sportif & Traditionnel"

Ces nouvelles Règles Fédérales font suite aux Règles édictées par la Fédération Internationale de Boules en Février 2014 pour les Complexes susceptibles de recevoir des

Compétitions Continentales ou Internationales

La Commission Nationale des Equipements Sportifs se réservant la possibilité de saisir la F.I.B. pour l'obtention de Classement Continental voir International pour certains

Complexes Boulistes.

Ces Classements sont susceptibles d'être accordés avec des réserves ou des dérogations afin de permettre aux Clubs de mettre aux normes leurs Complexes

Boulistes (3 ans maxi)

Ces Règles Fédérales sont applicables pour tous Complexes Boulistes neufs. Pour ce qui concerne les Complexes existants, il sera tenu compte du contexte spécifique de

chaque équipement sportif et en fonction de la rénovation/réhabilitation envisagée par le Maître d'Ouvrage (En principe la Collectivité)

ANNEXE 1 (Suite)

TABLEAU COMPARATIF DES COÛTS DE CONSTRUCTION PAR NIVEAU DE CLASSEMENT FÉDÉRAL « Estimation H.T. hors V.R.D. »

Niveau Prestations	IR (6 jeux)	IR (6 jeux)	NAT* (8 Jeux)	NAT* (8 Jeux)	NAT** (8 Jeux)	NAT** (8 Jeux)
Règles Fédérales	2011	2016	2011	2016	2011	2016
Construction	570.000,-€	595.000,-€	730.000,-€	760.000,-€	975.000,-€	1.011.000,-€
Chauffage/Electricité	45.000,-€	45.000,-€	60.000,-€	60.000,-€	75.000,-€	75.000,-€
Sol Sportif (Stabilisé)	30.000,-€	30.000,-€				
Sol Sportif (Enrobé)	(45.000,-€)	(45.000,-€)	60.000,-€	60.000,-€	72.000,-€	72.000,-€
Arrêt de boules + Protection	6.000,-€	6.000,-€	7.000,-€	7.000,-€	9.000,-€	9.000,-€
Chrono	2.000,-€	2.000,-€				
Affichage Electronique	(8.000,-€)	(8.000,-€)	10.000,-€	10.000,-€	10.000,-€	10.000,-€
Local Infirmier/ Anti-dopage	(15.000,-€)	15.000,-€	15.000,-€	15.000,-€	15.000,-€	15.000,-€
Locaux Annexes-Sanitaires-Vestiaires Douches	110.000,-€	110.000,-€	155.000,-€	155.000,-€	175.000,-€	175.000,-€
Tribunes	40.000,-€	40.000,-€	85.000,-€	85.000,-€	120.000,-€	120.000,-€
Presse					2.000,-€	2.000,-€
Honoraires de M.O.E (10% du TTC)	100.000,-€	100.000,-€	155.000,-€	155.000,-€	175.000,-€	175.000,-€
TOTAL HT	918.000,-€	948.000,-€	1.277.000,-€	1.307.000,-€	1.628.000,-€	1.664.000,-€

REMARQUE SUR LE TABLEAU COMPARATIF DES COÛTS DE CONSTRUCTION

Détermination des Coûts

* L'estimation des surcoûts de construction concernant la surélévation de la charpente de même que le surcoût pour la surface complémentaire de bardage extérieur, concernant les autres prestations les coûts sont identiques aux précédents.

* Si nous n'avons réévalué le coût des Complexes boulistes couverts, ceci est dû en partie aux divers appels d'offre qui se sont déroulés depuis Avril 2011 en raison des matériaux mis en œuvre à prix économiques.

Annexe 2

Règlement International « Structures Couvertes » « Structure – Sols & Equipements Techniques »



EQUIPEMENT D'UN COMPLEXE BOULISTE COUVERT			
CLASSEMENT	Niveau Continental	CONIT	Niveau International
	Tous Championnats Continentaux (Clubs Sports & Traditionnel)		Tous Championnats du Monde (Clubs Sports & Traditionnel)
STRUCTURE - SOLS			
Nombre de Jeux	8 à 16 Jeux		
Dimension de l'Aire du Jeu	27,50m x 3,00m		
Dimension de l'Aire d'Evolution	29,00x35,50 x 29,00m		
Couleur :	Obligatoire		
Protection en fond de jeu	Obligatoire		
Hauteur lèvre	7,00m		
Sol en Entrelacé (4mm de gré mini)	Fortement recommandé		
Empacement Matériel sur l'Aire	Obligatoire		
Point d'Eau	Recommandé		
EQUIPEMENTS TECHNIQUES			
Chauffage 12°C mini par -7°C ext	Obligatoire		
Eclairage des Jeux (NF EN 12193)	300 lux (Obligatoire)		
Eclairage des Jeux (Recommandé)	500 lux		600 lux
Tribunes fixes ou mobiles	Recommandé ((500)		
Empacement ou Local "Presse"	Recommandé		
Local Matériel	Recommandé		

Annexe 2 (Suite)

Règlement International « Structures Couvertes « Affichage – Délégués & Locaux Annexes »



EQUIPEMENT		D'UN COMPLEXE BOULISTE COUVERT	
CLASSEMENT		Niveau Européen CONT	Niveau International INT
Niveau de Compétition	Tous Championnats Continentaux Traditionnel)	(Clubs Sports & Traditionnel)	Tous Championnats du Monde Traditionnel)
AFFICHAGE - EMPLACEMENT COMMISSAIRES/DELEGUES			
Sonorisation		Obligatoire	
Chronomètre électronique		Obligatoire	
Affichage électronique		Obligatoire	
Emplacement Délégué/Table de Marque		Obligatoire	
Emplacement Arbitres		Obligatoire	
Emplacement Télévision		Recommandé	
LOCAUX ANNEXES			
Bureau du Comité d'Organisation		Obligatoire	
Bureau pour Arbitres & Délégués		Obligatoire	
Salle de Réunion		Obligatoire	
Salle de Convivialité (Min 200m ²)		Dans le cas de Réception Officielle sur site	
Vestiaires/Douches	Salon Régénération Santé/ve ou Pays Organisateur	+ 1 Douche Individuelle	
Local Médical/Contrôle Anti dopage		Obligatoire	
Blocs Sanitaires "Compétiteurs"		1 bloc Sanitaire Hommes et 1 bloc Sanitaires Femmes Cis Handicapés	
Blocs Sanitaires "Spectateurs"		1 bloc Sanitaire Hommes et 1 bloc Sanitaires Femmes Cis Handicapés	

Annexe 2 (Suite)

Règlement International relatif aux Complexes Boulistes Couverts

« Récapitulatif Niveau de Classement »



EQUIPEMENT D'UN COMPLEXE BOULISTE COUVERT		
CLASSEMENT	Niveau	Compétitions concernées
Continental	CONT	Compétitions de Niveau Continental (Chpts Continentaux "Sportif & Straditionnel")
International	INT	Compétitions de Niveau International (Chpts du Monde "Sportif & Traditionnel")

Ces Classements sont susceptibles d'être accordés avec des réserves ou des dérogations afin de permettre aux Fédérations de mettre aux normes leurs Complexes Boulistes

ANNEXE 2 (Suite)

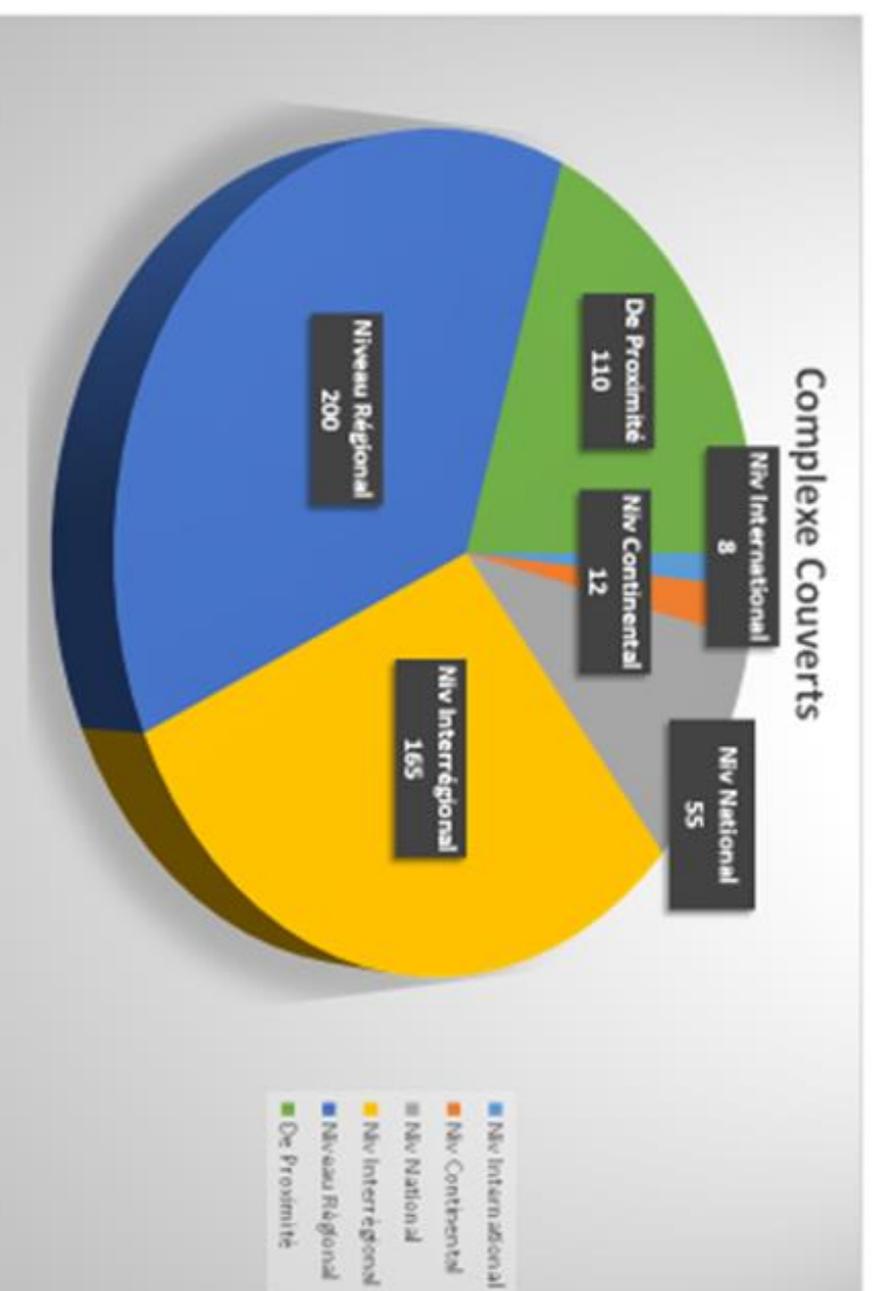
TABLEAU DES COÛTS DE CONSTRUCTION PAR NIVEAU DE CLASSEMENT INTERNATIONAL OU CONTINENTAL

« Estimation H.T. hors V.R.D. »

Niveau Prestations	CONTINENTAL (8 jeux)	INTERNATIONAL (8 Jeux)
Construction	1.045.000,-€	1.045.000,-€
Chauffage/Electricité	80.000,-€	90.000,-€
Sol Sportif (Stabilisé)		
Sol Sportif (Enrobé)	72.000,-€	72.000,-€
Arrêt de boules + Protection	9.000,-€	9.000,-€
Chrono		
Affichage Electronique	11.000,-€	11.000,-€
Local Infirmier/ Anti-dopage	15.000,-€	15.000,-€
Locaux Annexes-Sanitaires- Vestiaires Douches	180.000,-€	180.000,-€
Tribunes	140.000,-€	150.000,-€
Presse	3.000,-€	3.000,-€
Honoraires de M.O.E (10% du TTC)	175.000,-€	175.000,-€
TOTAL HT	1.732.000,-€	1.752.000,-€

Annexe 3

REPARTITION DES COMPLEXES COUVERTS PAR NIVEAU DE CLASSEMENT



Niveau International (8 Jeux & +)

Organiser toutes manifestations boulistes y compris des Championnats du Monde (Sportif & Traditionnel)

Niveau Continental (8 Jeux & +)

Organiser des Compétitions Européennes (Sportif & Traditionnel)

Niveau National (8 Jeux & +)

Organisés des Concours Nationaux (Traditionnel) ou Chpt de France des Clubs Sportifs

Niveau Interrégionaux & Régionaux (4Jeux/7 Jeux)

Complexes permettant la détection au travers du Perfectionnement et de l'Entraînement au SPORT BOULES (Sportif & Traditionnel)

De Proximité (4 Jeux)

Complexes permettant la découverte, l'initiation du SPORT BOULES

Annexe 4

Situation des Structures Couvertes Classées à fin 2010



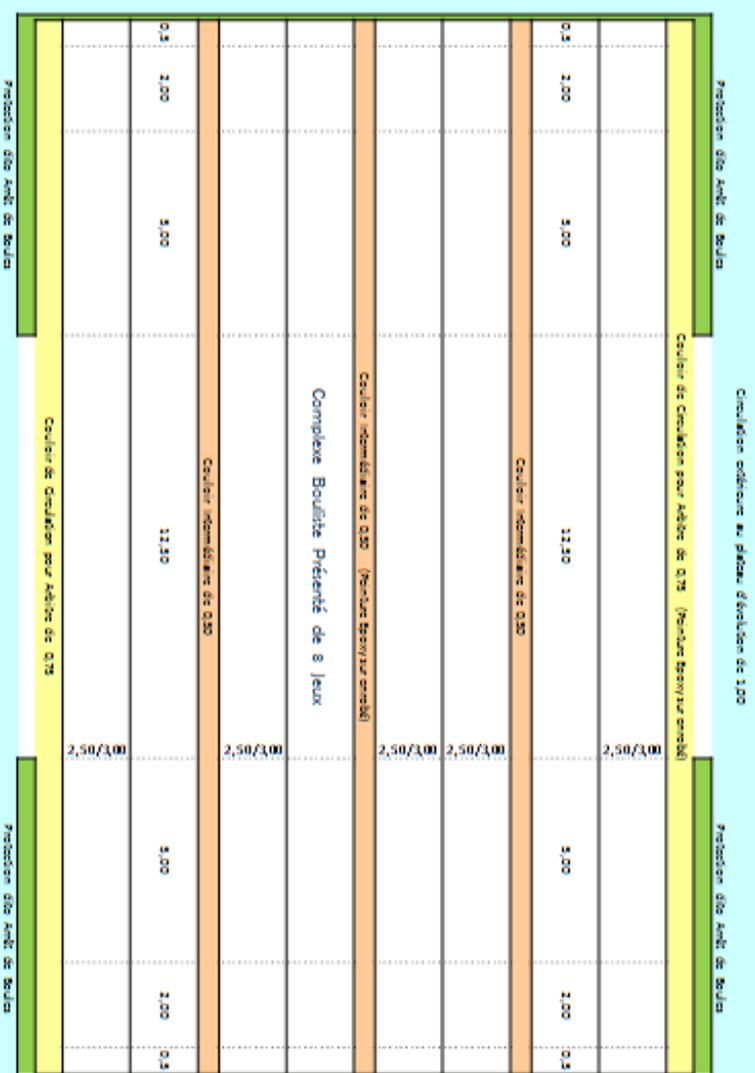


ANNEXE 5

Plan Type de Principe d'un Complexe Bouliste « Niveau de Classement Fédéral National ** »

TRIBUNES FIXES OU DEMONTABLES (250 à 500)
AVEC EMPLACEMENT RESERVE POUR DELEGUE (3 rangs sur 3,-m de long)

Circulation extérieure au plateau d'événement de 1,00



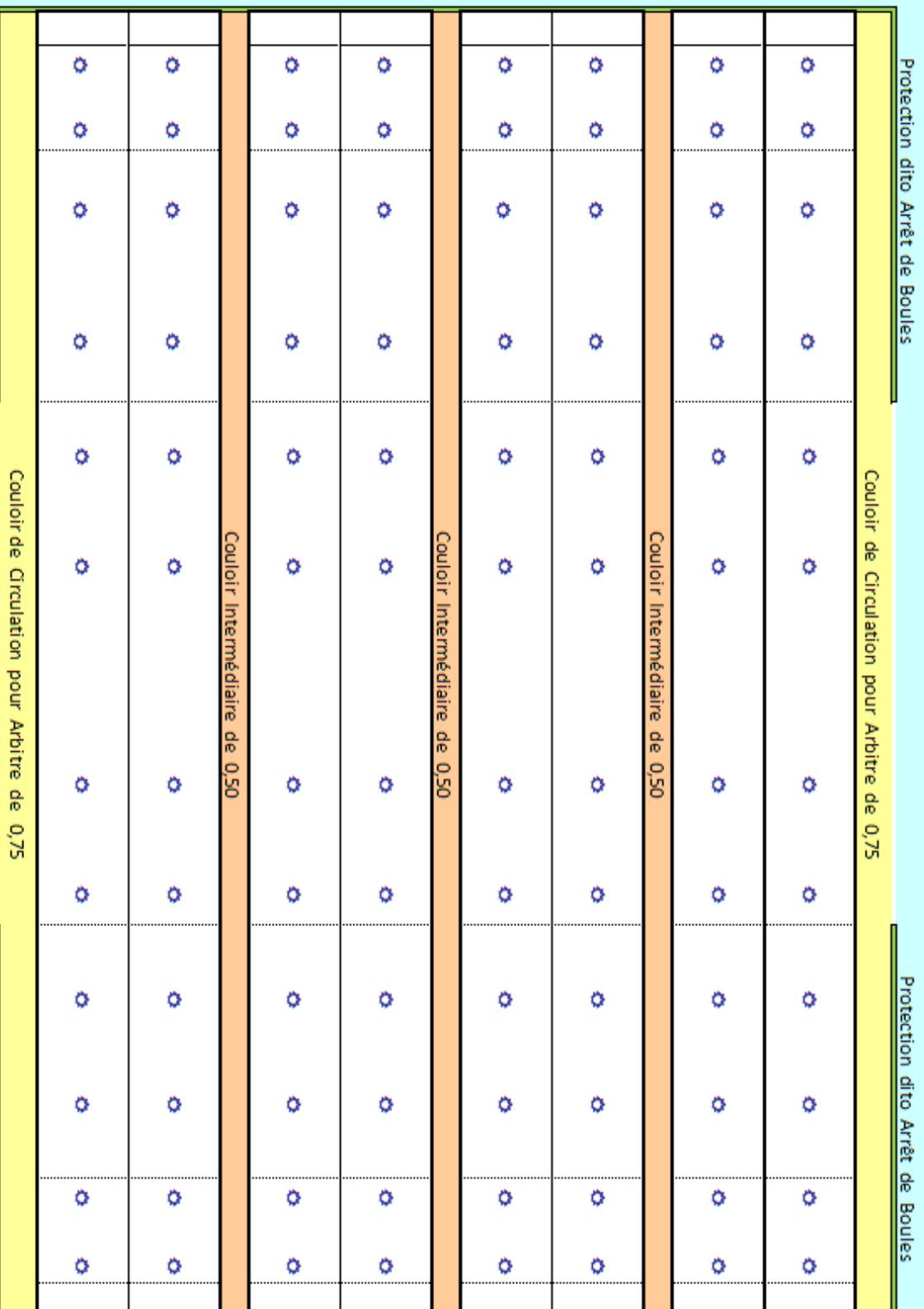
Ais de Boules de 0,60 M entouré d'une Protection de 1,20/1,40 M

LOCAUX ANNEXES - SANITAIRES/ - VESTIAIRES DOUCHES
LOCAL INFIRMERIE/LOCAL ANTI-DOPAGE

Note : Il est à noter que l'axe Circulation périphérique est dimensionné de 1,00 autour de l'axe d'événement, dans le cas où il y aurait des tribunes prévues pour accueillir dans le cadre de compétitions un public à 1,20m des aires de jeu. Les tribunes prévues pour accueillir dans le cadre de compétitions un public à 1,20m des aires de jeu sont indiquées en rouge.

Principe d'éclairage d'un Complexe Bouliste

Circulation extérieure au plateau d'évolution de 1,00



Circulation extérieure au plateau d'évolution de 1,00

Annexe 6
Modèle Type d'Arrêts de Boules
« En Fond de Jeux »

PRINCIPE DE PROTECTION DES MURS PAR DASTAININGS

